



PREFECTURE DES VOSGES

Unité territoriale des Vosges
de la DIRECCTE de Lorraine

ARRETE n° 680/14
portant autorisation de dérogation au repos dominical

**Le préfet des Vosges,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,**

- **VU** la demande formulée le 12 mars 2014 par la Société DECATHLON de SAINT DIE à l'effet d'être autorisée, en application de l'article L 3132-20 du code du travail, à donner un autre jour que le dimanche le repos hebdomadaire à une partie du personnel ;
- **VU** l'avis du C.E. consulté le 14 JANVIER 2014 ;
- **VU** l'accord d'entreprise du 04 DECEMBRE 2009 ;
- **VU** les articles L 3132-20, R 3132-16 et R 3132-17 du code du travail ;
- **VU** les avis émis dans le cadre de la consultation à laquelle il a été procédé le 13 mars 2014 conformément au 1^{er} alinéa de l'article R 3132-16 du code du travail ;

- **CONSIDERANT** que la Société DECATHLON doit faire travailler 24 salariés le dimanche 13 avril 2014 ;

- **CONSIDERANT** que cette demande est motivée par la sécurité du public lors de la mise en place exceptionnelle du nouveau plan du magasin qui nécessite des déplacements de gondoles et de produits particulièrement importants ;

- ;
- **CONSIDERANT** les compensations salariales et les modalités de répartition de l'horaire hebdomadaire prévues par cette société ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Vosges,

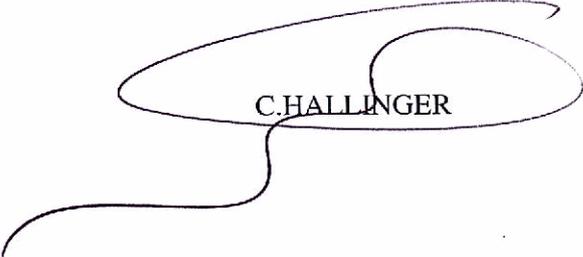
.../...

ARRETE

- Article 1** La Société DECATHLON à SAINT DIE est autorisée à donner le repos hebdomadaire un autre jour que le dimanche 13 avril 2014 aux 24 salariés concernés;
- Article 2** Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Vosges et Monsieur le responsable de l'unité territoriale des Vosges de la DIRECCTE de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Epinal, le 04 avril 2014

Le préfet des Vosges,
P/Le responsable
de l'unité territoriale des Vosges,
Le Directeur-Adjoint,



C.HALLINGER